

Bruxelles, le 27 mai 2024
(OR. en)

9508/24

COHOM 100

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Origine: Secrétariat général du Conseil

en date du: 27 mai 2024

Destinataire: délégations

Objet: Conclusions du Conseil relatives à l'alignement du plan d'action de l'UE en faveur des droits de l'homme et de la démocratie 2020-2024 sur le cadre financier pluriannuel 2021-2027

Les délégations trouveront en annexe les conclusions du Conseil relatives à l'alignement du plan d'action de l'UE en faveur des droits de l'homme et de la démocratie 2020-2024 sur le cadre financier pluriannuel 2021-2027, approuvées par le Conseil lors de sa 4028^e session, tenue le 27 mai 2024.

Conclusions du Conseil relatives à l'alignement du plan d'action de l'UE en faveur des droits de l'homme et de la démocratie 2020-2024 sur le cadre financier pluriannuel 2021-2027

1. Le Conseil met l'accent sur l'approche Équipe Europe collective adoptée pour la mise en œuvre des engagements pris dans le cadre du plan d'action de l'UE en faveur des droits de l'homme et de la démocratie 2020-2024 aux niveaux mondial, régional et national, y compris dans le cadre des travaux du haut représentant de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, de la Commission européenne, du représentant spécial de l'UE pour les droits de l'homme, du Service européen pour l'action extérieure, des délégations et bureaux de l'UE, des missions et opérations PSDC et des contributions des États membres et des partenaires de la société civile.
2. Le plan d'action a été mis en œuvre dans un environnement international marqué par la montée des conflits armés, l'autoritarisme et un recul des droits de l'homme à l'échelle mondiale, y compris de l'égalité de genre. Dans ce contexte, le Conseil rappelle les efforts importants déployés par l'UE pour soutenir le multilatéralisme qui promeut un ordre international fondé sur des règles, centré sur le système des droits de l'homme des Nations unies. L'UE réaffirme son attachement à tous les droits de l'homme en tant que droits universels, indivisibles, indissociables et interdépendants, qu'ils soient civils, culturels, économiques, politiques ou sociaux. L'UE rappelle qu'elle est attachée à l'égalité et à la non-discrimination ainsi qu'au droit de toutes les personnes de jouir de l'ensemble des droits de l'homme et des libertés fondamentales, et à la participation, entre autres, des jeunes, des filles et des femmes, des personnes handicapées et des personnes LGBTI, ainsi qu'à la protection des personnes défavorisées, vulnérables et marginalisées, y compris les enfants. Le recul démocratique dans le monde, l'érosion persistante des droits de l'homme, la désinformation et l'utilisation malveillante de technologies en rapide évolution confirment la nécessité d'une action résolue, efficace et cohérente pour défendre et faire progresser les droits de l'homme et les principes et valeurs démocratiques, les intégrer davantage dans toutes les politiques extérieures de l'UE et démontrer qu'ils sont essentiels à des sociétés pacifiques et prospères.

3. La mise en œuvre effective du plan d'action, y compris au moyen du programme thématique en faveur des droits de l'homme et de la démocratie dans le cadre de l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale – Europe dans le monde pour la période 2021-2027, qui est fermement ancré dans les objectifs et les priorités du plan d'action, est essentielle pour garantir un soutien solide et continu à la protection de la démocratie et à la promotion du respect des droits de l'homme.
4. Le Conseil note que l'examen à mi-parcours du plan d'action a conclu que ses priorités restent valables et que ce plan d'action a gagné à être aligné sur le cadre financier pluriannuel actuel. Cet alignement essentiel devrait se poursuivre, car il a permis aux programmes thématiques et géographiques pertinents de contribuer directement à la mise en œuvre des priorités du plan d'action, assurant ainsi son impact et son efficacité.
5. Afin de maximiser les synergies entre le plan d'action et les programmes thématiques et géographiques, le plan d'action en faveur des droits de l'homme et de la démocratie 2020-2024 est prorogé jusqu'en 2027 afin de l'aligner sur l'intégralité du cycle du cadre financier pluriannuel 2021-2027.
6. Le Conseil réaffirme la volonté de l'UE de promouvoir une approche globale et holistique afin de bâtir des sociétés résilientes, inclusives et démocratiques, dans un contexte mondial difficile. Soutenir la société civile et les défenseurs des droits de l'homme, renforcer l'intégrité des élections et améliorer la participation à la vie publique et politique, en particulier pour les femmes et les jeunes, sont des priorités essentielles de la politique étrangère de l'UE. La lutte contre la corruption, le renforcement de l'État de droit, le soutien à l'indépendance et au pluralisme des médias ainsi qu'à la sécurité des journalistes, la lutte contre la désinformation et la contribution à un environnement numérique qui protège les droits de l'homme et la démocratie restent au cœur de l'action extérieure de l'UE.

7. L'UE continuera d'appliquer une approche fondée sur les droits de l'homme à son action extérieure et de promouvoir l'autonomisation des femmes et des filles et leur pleine jouissance des droits humains, ainsi que l'égalité de genre, à titre prioritaire dans tous les domaines d'action. L'UE continuera de lutter contre toutes les formes de discrimination, en accordant une attention particulière aux formes multiples et croisées de discrimination, notamment fondées sur le sexe, la race, l'origine ethnique ou sociale, la religion ou les convictions, les opinions politiques ou toute autre opinion, un handicap, l'âge, l'orientation sexuelle et l'identité de genre. L'UE réaffirme son engagement en faveur du respect, de la protection et de l'exercice des droits économiques, sociaux et culturels et rappelle sa position selon laquelle la pleine réalisation de l'ensemble des droits de l'homme est une condition préalable à la réalisation d'un développement inclusif et durable. L'UE étendra l'attention qu'elle accorde à la question des entreprises et des droits de l'homme. L'UE abordera également les effets de la dégradation de l'environnement et du changement climatique en ce qui concerne les droits de l'homme.
8. Dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action, l'UE continuera à s'efforcer d'assurer la cohérence et à rechercher des synergies aux niveaux national, régional et mondial. L'UE continuera à élargir et à approfondir les partenariats bilatéraux et à créer de nouvelles coalitions transrégionales. L'UE continuera de dénoncer avec force les violations des droits de l'homme et les atteintes à ces droits, les violations du droit international humanitaire, les attaques contre la démocratie, y compris la répression de l'espace civique et des médias indépendants. L'UE continuera d'agir en vue de mettre fin à l'impunité, de renforcer l'obligation de rendre des comptes et d'assurer le respect du droit international, y compris le droit international relatif aux droits de l'homme et le droit international humanitaire, en mobilisant, le cas échéant, le régime mondial de sanctions de l'UE en matière de droits de l'homme. L'UE intensifiera également ses efforts en vue de favoriser un discours positif soulignant les multiples avantages qu'apporte la promotion des droits de l'homme et de la démocratie à toutes les parties prenantes, en faveur du développement durable, de la paix et de la sécurité et du progrès de sociétés égalitaires, diversifiées, pluralistes et inclusives. L'UE cherche à montrer l'exemple en remplissant ses propres obligations, en relevant ses propres défis et en aspirant à une approche cohérente dans toutes ses politiques internes et externes.

9. À mesure que se poursuit la mise en œuvre du plan d'action, le Conseil rappelle le rôle central du représentant spécial de l'UE pour les droits de l'homme pour ce qui est d'orienter ce processus, et invite les partenaires de toutes les régions, y compris les organisations de la société civile, les défenseurs des droits de l'homme, les acteurs du soutien à la démocratie, les organisations internationales et les acteurs privés, à unir leurs efforts, avec un sentiment d'urgence renouvelé, en vue de défendre et de faire progresser les droits de l'homme et la démocratie dans le monde.
-